



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du mercredi 30 octobre 2024

PV n°9 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : MM Louis Finance, José Roméro.

Excusés : Mme Christelle Schroder – M. José De Jesus

D3 Eco Logis Menuiserie Poule A

Programmation

Match n°28761861 CASTILLONNES – ST SERNIN du 23.11.2024 à 20h00, ce match est décalé au dimanche 24.11.2024 à 15h00 sur le terrain de CASTILLONNES.

Accord des deux clubs.

D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

Forfait

Match n°28733873 BIAS – CONFLUENT 47 2 du 26.10.2024 à 20h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CONFLUENT 47 2 (1^{er} forfait)

BIAS : 3 buts, 3 points

CONFLUENT 47 2 : 0 but, moins un (1) point.

D4 Vini Prim

Forfait

Match n°29739237 ASTAFFORT 2 – GONTAUD 3 du 27.10.2024 à 15h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de GONTAUD 3 (2^{ème} forfait)

ASTAFFORT 2 : 3 buts, 3 points

GONTAUD 3 : 0 but, moins un (1) point

D4 Vini Prim

Forfait

Match n°29739232 CASTELMORON 2 – HOUEILLES du 27.10.2024 à 15h00.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de HOUEILLES (1^{er} forfait)

CASTELMORON 2 : 3 buts, 3 points

HOUEILLES : 0 but, moins un (1) point.

Le Président
J.ROMERO